

MAIRIE DE VALBELLE

Valbelle, le 21 août 2023

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT 2023

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible. Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 16 août 2023 à 19h30.

Présents : Madame LYON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX et RICHAUD.

Excusés : Mmes GONNET et RENON, M. DAUMAS.

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2022

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été destinataires par mail des deux rapports concernant l'élimination des déchets et l'assainissement non collectif. Il commente le rapport annuel de la CCJLVD sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2022 qui montre une légère baisse du tri par rapport à 2021 mais aussi une baisse du tonnage des ordures ménagères résiduelles qui vont dans les containers. Ce rapport note que, en 2022, les habitants auraient dû trier beaucoup plus. Il relève que le service public des déchets de la CCJLVD coûte très cher du fait des fortes contraintes géographiques, de la très faible densité de population, de l'éloignement des sites de traitement et du manque de concurrence sur la collecte, le tri et le traitement des déchets (ordures ménagères et recyclables). La hausse de la TGAP (taxe prélevée par l'Etat) et la limitation des capacités de stockage des centres d'enfouissement augmenteront inévitablement les conséquences sur le coût du service public de gestion des déchets ménagers. Il est donc aujourd'hui urgent d'agir pour réduire de façon drastique les déchets. Dans ce contexte, la CCJLVD a décidé de reconduire en 2022 le taux de TEOM en place jusque-là afin de limiter les efforts demandés aux habitants.

Monsieur le Maire informe les conseillers que seule une très forte augmentation du tri pourra freiner la très grande augmentation des coûts de mise en décharge.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des conseillers.

2. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Monsieur le Maire rappelle que la compétence « assainissement non collectif » est à la charge de la CCJLVD depuis le 1^{er} janvier 2019. Le SPANC s'assure que les installations ne génèrent pas de danger pour les personnes ni de risque pour l'environnement. M. le Maire commente le rapport de la communauté de communes sur le prix et la qualité de ce service public : pour la commune, 15 habitations ont un assainissement non collectif.

Accord à l'unanimité pour approuver ce rapport.

3. AUGMENTATION TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT - FACTURATION 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil, prise le 25 août 2022, d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement de 1 € H.T afin de ne plus faire appel au budget général pour équilibrer le budget de l'eau, et pouvoir financer des travaux d'investissement. Il avait été décidé de lisser cette augmentation sur 3 ans. 0,50 € en 2023, 0,25 € en 2024 et 0,25 € en 2025, hors TVA et hors inflation.

Il rappelle aux conseillers que même avec cette augmentation, les tarifs resteront toujours bas grâce au travail très important réalisé bénévolement par ses adjoints et lui-même, travail qui comprend :

- l'entretien et le contrôle de la station d'épuration,
- entretien et contrôle de la station de filtration d'UV et de chloration,
- entretien et contrôle des bassins d'eau potable et des sources,
- la surveillance des travaux,
- un service d'astreinte 365 jours par an pour les pannes ou les fuites éventuelles.

Monsieur le Maire ajoute que, pour effectuer toutes ses tâches, ses adjoints ou lui-même utilisent leur propre voiture sans demander de frais de déplacement.

Sans ce bénévolat les tarifs dépasseraient 5 € le M3.

Pour 2024, M. le Maire propose donc, les nouveaux tarifs suivants qui répartissent l'augmentation de 0,25 € sur les abonnements et les prix au M3 :

- abonnement eau : 75 €
- abonnement assainissement : 72 €
- prix H.T du M3 eau : 0,85 €
- prix H.T du M3 assainissement : 0,72 €

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs sont hors taxes. Il faut ajouter la TVA et les taxes de l'Agence de l'eau.

Accord à l'unanimité des conseillers pour cette augmentation.

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront aux factures de l'automne 2024.

4. REPRISE PROVISION – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une provision de 256.69 euros avait été constituée pour faire face à des risques d'impayés.

La commune n'a pas d'impayés datant de plus de 2 ans, il n'y a donc pas de créances douteuses à provisionner.

Dans ce contexte, il y a lieu de reprendre la provision pour un montant de 256.69 euros (au compte 7817).

Accord à l'unanimité des conseillers pour cette mesure comptable.

5. TRAVAUX DE REFECTION RESEAU EAU POTABLE SIGURETTE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle ce projet qui a obtenu des subventions du département et de l'État. Il a contacté 3 entreprises qui ont déjà travaillé pour la commune et ont donné entière satisfaction. Elles se sont déplacées en sa présence pour voir le chantier. L'entreprise SIMLAC a présenté le devis le moins élevé pour un montant de 76013€ H.T.

Accord à l'unanimité des conseillers pour approuver le devis de l'entreprise SIMLAC.

6. POSTE DE VACATAIRE « SECURITE ECOLE CANTINE »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les deux postes de vacataire « sécurité école cantine ». Une des vacataires ne pouvant assurer sa mission pour des raisons de santé, il est nécessaire de reconduire un poste pour l'année scolaire 2023 – 2024, (en augmentant son nombre d'heures) dont les modalités seront les suivantes :

- La mission sera de sécuriser les entrées et sorties des élèves de l'école communale à la cantine au moment du repas et, dans le même temps, assister la personne en charge du service à la cantine. Elle devra également aider la personne en charge de l'entretien de la cuisine.
- La journée de travail de ce vacataire « sécurité école cantine » commencera à 11 heures 45 pour se terminer à 13h30 et une fois par semaine de 18h30 à 20h30.
- Chaque vacation sera rémunérée sur la base brute forfaitaire de 24 €.

Monsieur Le Maire rappelle que de tels services existent déjà dans d'autres communes et répondent aux attentes des parents d'élèves.

La personne en charge de cette mission (qui a déjà travaillé pour la commune et qui a donné satisfaction, à savoir Mme CAFFIN) sera recrutée pour la durée du 04 septembre 2023 au 05 juillet 2024 en qualité d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale selon les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Accord à l'unanimité des conseillers pour la reconduction du poste de vacataire présenté ci-dessus.

7. CLOTURE ECOLE : DEVIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il faut changer la clôture qui borde le terrain de l'école côté sud, vu l'extension du bâtiment. L'entreprise BATRAMA, qui réalise déjà des travaux dans le cadre de l'extension de l'école, a proposé un devis de 2980 € pour la dépose et l'évacuation de la clôture existante et la mise en place d'une clôture rigide sur 40 M.

Accord à l'unanimité des conseillers.

8. QUESTIONS DIVERSES

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS ET REALISES

Monsieur le Maire indique que la réserve anti -incendie de 60 M3, située derrière l'école, a été réalisée et que les pavés d'éclairage de l'école ont été posés.

Il annonce que la commune a obtenu une subvention dite « Fonds Vert » pour la mise en place de l'éclairage public avec des ampoules Led.

Il précise que les travaux d'extension de l'école avancent bien et que le bâtiment est hors air et hors eau. Les travaux d'isolation, d'électricité, de ventilation et de chauffage ont commencé.

Monsieur le Maire informe les conseillers que des vitraux de l'église qui avaient été vandalisés ont été réparés par Mmes LYON Lucienne et RICHAUD Eliette. Il les remercie très chaleureusement.

PROJETS 2024

Monsieur le Maire propose d'étudier pour 2024 plusieurs projets :


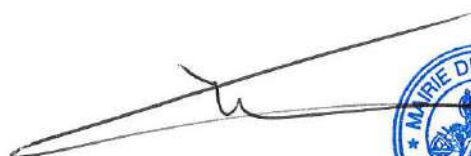
- Transformation de l'abri-bus attenant à la mairie en buvette et lieu de rangement pour être utilisé par le Cercle de Valbelle lors des animations
- Création d'une aire sportive (type « city stade ») derrière la salle Montebelle. Cette aire sportive pourra être utilisée par l'école, par le centre de loisirs, et par les habitants.
- Création de 2 abri-bus (un sur la place et un autre à l'école)
- Rénovation des WC de la place publique

Accord à l'unanimité des conseillers pour étudier ces projets.

La séance est levée à 20 H30.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves



INFORMATION

Appartement à louer

L'appartement communal situé dans l'ancienne cantine, est libre à la location à partir du 1^{er} décembre. Pour toutes demandes de renseignements, merci de contacter la mairie ou Monsieur le Maire.